

Politique documentaire Avenant 2021

Collège Jean Monnet, Lacapelle Marival

Introduction

La politique documentaire dans un établissement scolaire concerne l'ensemble du **système d'information** de l'établissement dans lequel s'inscrit le CDI. Elle se construit autour de deux axes spécifiques aux EPLE :

- Le niveau organisationnel, fonctionnel (la gestion des ressources).
- Le niveau des apprentissages à la culture de l'information en direction des élèves et des autres usagers (enseignants, parents...).

La politique documentaire est intégrée au projet d'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement, elle concerne toute la communauté scolaire et doit être le fruit d'un travail collectif. Elle doit donner lieu régulièrement, à une évaluation.

Pendant le confinement et en vue du déménagement du CDI après les travaux de construction du service restauration, un questionnaire d'évaluation à été adressé aux équipes éducatives et aux élèves en vue de recueillir l'avis des usagers concernant l'aménagement des espaces et le fonctionnement du CDI.

1er Axe : Politique d'acquisition

Il s'agit de réfléchir au choix des ressources acquises et à acquérir par l'établissement suite à une analyse des besoins des élèves et des enseignants. Ces choix dépendent des programmes, des dispositifs pédagogiques particuliers tels que l'AP, les EPI, le PEAC, le Parcours Avenir, l'enseignement moral et civique EMC..., de l'ouverture culturelle, des projets pédagogiques en cours ou à venir, de l'évolution éditoriale et du diagnostic du fonds documentaire de l'établissement (fonds ancien ou vétuste, à renouveler).

Objectifs :

- Développer les rayons Lire en anglais et en espagnol
- Impliquer les élèves dans la politique d'achat
- Développer l'achat d'ouvrages didactiques pour les équipes
- Développer les ressources numériques
- **Développer la lecture à haute voix et les ressources audio**

Évaluation :

- Nombre de romans bilingues en anglais et en espagnol
- Nombre d'élèves impliqués dans la politique d'achat
- Nombre d'ouvrages didactiques pour les équipes
- Nombre de ressources numériques
- Nombre de ressources audio

2ème Axe : Politique de formation

Une éducation à la culture de l'information, spécifique et identifiée comme telle dans le cadre scolaire contribue à la construction, chez les jeunes, d'un regard critique. Éduquer à la culture informationnelle est un enjeu majeur qui ne peut plus être totalement pris en charge par le professeur-documentaliste seul. Il s'agit de faire le point collectivement sur les apprentissages nécessaires en terme de recherche d'information, définir une progression par niveau d'enseignement, réfléchir aux conditions de mise en œuvre afin que tous les élèves soient concernés et envisager l'évaluation des parcours et des acquis. Cette formation doit être interdisciplinaire et se dérouler dans le cadre des programmes et des différents dispositifs comme l'AP ou les projets interdisciplinaires parce qu'elle concerne le développement des compétences transversales chez les élèves. Cette formation comprend différentes étapes : questionnement, problématisation, synthèse : rechercher l'information, sélectionner, validation, prise de notes, restitution, esprit critique. Certains outils existent déjà comme : « Le socle commun des compétences », l'attestation de compétences numériques PIX, « Culture d'information et disciplines d'enseignement », ainsi que le « Portefeuille de Compétences Documentaires ».

Objectifs :

- Proposer des actions de formations à la maîtrise de l'information inscrites dans les

- Parcours Avenir et Parcours Citoyen.
- Encourager la coopération et le développement de l'autonomie de l'élève par la mise en place de dispositifs en partenariat avec l'équipe éducative (tutorat, méthodologie et conscientisation des apprentissages).
 - **Proposer une formation à la gestion des émotions auprès des élèves de 5ème**
 - **Proposer un atelier de pratique de l'oral en 3ème dans le cadre de la préparation au DNB**
 - **Participer à l'évaluation des compétences numériques en 4ème et validation sur PIX**

Évaluation :

- Nombre d'actions de formation inscrites aux parcours Avenir et Citoyen
- Dispositifs encourageant la coopération et l'autonomie
- **Nombre de séances de formation à la gestion des émotions et pratique de l'oral, analyse des pré-test et post-test réalisés auprès des élèves concernés**
- **Nombre d'élèves ayant validé des compétences sur PIX**

3ème Axe : Politique d'accès à l'information

Réflexion collective sur l'articulation entre le CDI et les différents autres lieux d'accueil des élèves et sur les conditions d'accès à l'information : équipements nécessaires, règles et conditions d'utilisation des ressources (ressources locales, ressources en ligne) pour tous les utilisateurs. Identifier les points d'accès à l'information et les moyens.

Objectifs :

- Impliquer les élèves dans la politique d'accès à l'information
- Informatiser les statistiques de fréquentation
- Créer des liens entre PEAC et activités des élèves (utilisation de Folios et écriture d'articles dans le journal du collège)
- Développer l'usage de nouveaux supports numériques (**livres audio**)
- **Création de nouveaux clubs : lecture, outils informatiques**

Évaluation :

- Participation des élèves à la communication et l'information
- Informatisation des statistiques de fréquentation
- Développement de l'utilisation de Folios auprès des élèves de 5ème et 3ème
- Nombre de séances pédagogiques utilisant différents supports numériques (**livres audio**)
- **Fréquentation des clubs**

4ème Axe : Politique de Communication

La politique de communication a pour objectif de rendre transparents les modes de décision, faire connaître les choix collectifs, sensibiliser et mobiliser les acteurs. Ces informations peuvent être émises par l'extérieur ou par l'intérieur. L'ensemble de la communauté éducative est amenée à recevoir et à émettre des informations.

Objectifs :

- Impliquer les élèves dans la publication d'articles sur le journal du collège
- Élargir les relations école-collège-lycée
- Instaurer de nouveaux lieux d'exposition

Évaluation :

- Nombre d'articles publiés par les élèves sur le journal du collège
- Actions mises en place dans le cadre des relations école-collège-lycée
- Nombre d'expositions

Perspectives :

La politique documentaire s'inscrit dans une démarche de projet stratégique. Elle s'appuie sur l'identification de besoins spécifiques et se concrétise par la formalisation d'objectifs opérationnels dans le projet d'établissement. Suite à l'état des lieux de l'existant et l'analyse contextuelle réalisés en 2019, un avenant des priorités et des choix d'axes de progrès est proposé à l'équipe éducative.

Septembre 2020